BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1919

## 91 – ESSONNE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

## Ventes et cessions

824 229 108 RCS Evry.
**OSCAR.**
*Forme :* Société par actions simplifiée.
*Capital :* 5016355.84 EUR.
*Adresse :* 27-29, Avenue Carnot, 91300 Massy.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : EKINOPS FRANCE SA au capital de 3.160.612 euros Siège social : 27-29 avenue Carnot – 91300 MASSY 439 441 999 RCS EVRY Pour la société absorbée : OSCAR SAS au capital de 5.016.355,84 euros Siège social : 27-29 avenue Carnot – 91300 MASSY 824 229 108 RCS EVRY L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : actif : 13.619.424 euros passif : 1.055.653 euros actif net apporté : 12.563.771 euros Oppositions : Article L. 236-15 du code de commerce Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II, du Code de commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation Définitive, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à augmentation du capital de la Société Absorbante ni à détermination d'un rapport d'échange. La Société Absorbante déclare en conséquence renoncer en tant que de besoin à exercer ses droits, du fait de la réalisation de la Fusion, en sa qualité d'associé unique de la Société Absorbée. Le montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : Néant La date du projet commun de fusion : 1er avril 2026 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Au titre de la société Absorbante : au TC d'EVRY le 07 avril 2026 Au titre de la Société Absorbée : au TC d'EVRY le 03 avril 2026.